

COMMUNE DE BOULLAY-LES-TROUX

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS

« LE CHAMP CROCHE »

AMENAGEMENT D'UN LOTISSEMENT

RUE DU TARTELET - 91470 - BOULLAY-LES-TROUX

TRANCHE A - 27 LOTS OUVERTS A LA CONSTRUCTION

1 LOT POUR UN ESPACE COMMUN

2 LOTS PRIVES

PERMIS D'AMENAGER

PA12a

ENGAGEMENT DU LOTISSEUR DE
CONSTITUER UNE ASSOCIATION
SYNDICALE DES ACQUEREURS DE LOTS

Date
01.06.2022

AMENAGEUR

FONCIERE DE LA VALLEE DE CHEVREUSE
20, rue Chesneau
78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE
Tél. 01 30 52 06 06

Mail : contact@fvdc.fr

SIRET : 523 439 100 000 6
SIREN : 523 439 167 000 41

FONCIERE DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

20, RUE CHESNEAU - 78 470 - SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

MAITRE D'ŒUVRE
DE CONCEPTION

SAS D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
FX- EVELLIN ARCHITECTE DPLG

5 BIS, RUE DE MONTLHERY - 91400 ORSAY

Vu pour être annexé
à mon arrêté en date du

23 JAN. 2023

BUREAU D'ETUDES VRD



L'adjointe déléguée
Sandrine RIVOALLAND

EVO

45 BIS, RUE DE ROSSIGNY - 91470 - LES MOLIERES

GEOMETRE-EXPERT

CABINET LARTIGUE

9, RUE EUGENE RENAULT - 78730 - SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

FONCIERE VALLEE-DE-CHEVREUSE
20 rue Chesneau
78470 ST REMY- LES- CHEVREUSE

COMMUNE DE BOULLAY LES TROUX
RUE DE TARTELET

ENGAGEMENT

DE CREATION D'ASSOCIATION SYNDICALE

Monsieur Christophe MURET représentant la Société FONCIERE DE LA VALLEE-DE-CHEVREUSE, prend l'engagement, conformément à l'article R 442-7 du Code de l'Urbanisme :

1. De constituer une association syndicale des acquéreurs de lots, association à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de droit public ;
2. De provoquer la réunion d'assemblée de l'association syndicale dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard dans l'année suivant l'attribution du premier lot, afin de substituer, à l'organe d'administration provisoire de l'association, un organe désigné par cette assemblée.

Fait à St Rémy les Chevreuse
Le 26 juin 2022



Vu pour être annexé
à mon arrêté en date du

23 JAN. 2023



L'adjointe déléguée
Sandrine RIVOALLAND